4.017 Enrayer la crise des amphibiens

SACHANT qu'il y a plus de 300 millions d'années les amphibiens furent les premiers vertébrés à occuper les milieux terrestres ;

NOTANT que les amphibiens sont des indicateurs sensibles de la qualité des milieux qu'ils occupent et que dans bien des régions du monde ils ont une importance économique et culturelle considérable pour de nombreuses personnes ;

NOTANT EN OUTRE que la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) se préoccupe, depuis 1990, du déclin rapide des populations d'espèces d'amphibiens dans le monde entier ;

SE FÉLICITANT des efforts déployés par The Global Amphibian Assessment (l'Évaluation mondiale des amphibiens), une collaboration dirigée par des scientifiques de l'UICN, Conservation International et NatureServe avec la participation de plus de 600 experts des amphibiens de plus de 60 pays ;

PRÉOCCUPÉ par les premiers résultats alarmants de ces travaux qui ont évalué les 5918 espèces d'amphibiens connues et qui jugent 1896 espèces (32%) « menacées », 456 d'entre elles étant « En danger critique d'extinction » ;

NOTANT que ce pourcentage est considérablement plus élevé que les chiffres comparables pour les oiseaux menacés (12%) et les mammifères (23%), les seuls autres groupes d'animaux pour lesquels des évaluations mondiales complètes ont été terminées ;

ALARMÉ de constater que 34 espèces d'amphibiens se sont éteintes et qu'une est classée Éteinte à l'état sauvage, que 130 n'ont pas été observées ces dernières années et sont peut-être éteintes et que pour 1382 autres espèces on considère que les données sont insuffisantes et que beaucoup d'entre elles pourraient être en péril ;

SE FÉLICITANT de l'élaboration et de la publication en 2007 du *Plan d'action pour la conservation des amphibiens* de l'UICN qui appelle à des mesures immédiates pour :

- a) augmenter les connaissances sur les causes des déclins rapides et de l'extinction des espèces d'amphibiens dans le monde entier, y compris des effets des agents pathogènes, des polluants et des changements climatiques;
- b) poursuivre la description de la diversité des amphibiens et de son évolution ;
- c) élaborer et appliquer des programmes de conservation à long terme, y compris pour la réglementation du commerce non durable de nombreuses espèces ; et
- d) entreprendre des mesures d'urgence pour réagir à des situations déjà critiques impliquant une pandémie d'origine fongique ainsi qu'à la destruction immédiate des habitats des espèces qui ont une aire de répartition géographique extrêmement réduite;

SALUANT les efforts déployés par l'UICN pour collaborer avec différents organes internationaux en vue de protéger les habitats et les espèces et sachant que des partenariats de ce type ont été conclus avec la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Fonds mondial pour la nature (WWF), la World Association of Zoos and Aquariums (WAZA) et beaucoup d'organisations gouvernementales et bailleurs de fonds ; et

PROFONDÉMENT INQUIET de constater qu'il est improbable que l'objectif de 2010 - obtenir une réduction significative du taux de perte de la diversité biologique - fixé par le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) puisse être atteint pour les amphibiens ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

DEMANDE à la Directrice générale :

a) de s'appuyer sur les partenariats existants avec des organismes internationaux pour aider à appliquer les mesures de conservation des amphibiens comprenant l'évaluation, la recherche et des mesures aussi bien *in situ* qu'ex situ;

- b) d'introduire un point dans le domaine principal du programme « Conserver la biodiversité » pour la mise en oeuvre de politiques et de systèmes de gouvernance existants dans le but :
 - i) de stimuler la recherche;
 - ii) d'établir des systèmes de gestion des aires protégées et des corridors écologiques spécifiques pour les amphibiens ; et
 - iii) de renouveler en même temps les efforts relatifs à The Global Amphibian Assessment (l'Évaluation mondiale des amphibiens), en accordant une attention spéciale aux espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes ;
- c) de faire en sorte que le Secrétariat soutienne les efforts permanents des Groupes de spécialistes de la reproduction pour la conservation et des amphibiens de la CSE et coopère à ces efforts pour :
 - i) affronter cette crise de la conservation sans precedent ; et
 - ii) soutenir le développement d'autres efforts en collaboration pour appliquer le Plan d'action pour la conservation des amphibiens de l'UICN, y compris les efforts interdisciplinaires.